

## Compte rendu de la séance du 10 janvier 2008

Etaient présents :

M. BIRMELE, M. CIVARDI, M. CLERMONT, M. DE QUENAUDON, M. FOULON, Mme GREWE, M. GRUCKER, M. HEISLER, M. HEITZ, Mme HERRMANN-BECK, M. HIRSCH, Mme HUBE, M. JELTSCH, Mme JOERG, M. LLERENA, M. MATHIEN, Mme MECHIN, Mme MEIER-MULLER, Mme ROHMER, M. RUH, M. SOCK, M. STRICKLER, M. THIERRY, Mme VYLCOU, M. WESTHOF

Etaient excusés :

M. BLANC, M. CHABAUX, Mme FLORENTZ, M. GALERNE, Mme HASSANI, Mme HELOT, M. MESSNER, Mme MICHEL, Mme RAMIREZ, M. SALVINI, M. WERCKMEISTER

La réunion du groupe de travail « Recherche et Valorisation » est ouverte par M. Yves STRICKLER, Vice-président Recherche de l'URS.

Il rappelle que la séance se déroulera en deux temps selon les points à traiter ce jour :

- La première ébauche du « volet Recherche » du Projet d'Etablissement Commun (PEC) sera présentée aux membres du groupe (annexe 1). Ce document, distribué en début de séance, a été élaboré par les 3 Vice-présidents Recherche qui se sont appuyés sur les conclusions émanant des discussions du groupe et sur les atouts majeurs de la recherche des universités actuelles ;
- Les Directeurs des Ecoles Doctorales des 3 universités rejoindront le groupe en seconde partie de réunion et soumettront leurs premières réflexions portant création du Collège des ED de l'université de Strasbourg.

## I. Présentation du « volet recherche » du PEC sous sa forme actuelle

Le « volet recherche » tel qu'il est proposé ce jour doit être utilisé comme un document de travail qui trouvera sa version définitive grâce à la collaboration de tous.

A ce titre, M. Yves STRICKLER souhaiterait une diffusion la plus large possible et souligne qu'une diffusion du document à l'URS a suscité des réactions constructives qui pourront être utiles dans la construction du rapport final. Parmi ces réactions :

- Le soutien de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNUS) est un atout important pour mener la politique documentaire du site Strasbourgeois. Elle vient en appui des travaux de recherche des étudiants et des chercheurs par la richesse de son patrimoine documentaire.
- La MISHA joue un rôle important en termes de développement de projets interdisciplinaires. Son action devrait davantage être mise en évidence tout en rappelant que la politique de la recherche sera portée par l'université de Strasbourg.

Le « volet recherche » du PEC ne doit pas apparaître comme un texte figé. Au contraire, il doit pouvoir s'adapter à l'évolution du contexte politique national. Sa rédaction est d'autant plus difficile compte tenu de la fusion des 3 universités qui viendra renforcer et multiplier les projets scientifiques.

Le PEC a pour ambition de porter l'université unique sur la scène internationale et d'accroître sa visibilité en termes de Recherche et de Formation. Pour ce faire, il est important de définir les moyens qui seront mis en œuvre et de dégager les priorités d'un tel objectif.

M. Yves STRICKLER présente le document mis à disposition et demande aux membres du groupe de faire des propositions qui seront nécessaires pour la rédaction finale du projet.

La recherche à l'université de Strasbourg doit être reconnue par son excellence et sa pluridisciplinarité. Par conséquent, il conviendrait de déterminer et nommer les pôles d'excellence déjà existants. Toutefois, cette identification s'avère délicate : les unités de recherche sont en cours d'évaluation par l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES).

A l'issue des évaluations, les forces et faiblesses de chaque unité de recherche seront actées dans un rapport qui sera essentiel pour leur reconnaissance. Les 3 universités ne pouvant à elles seules mettre en évidence et lister l'excellence de leur recherche, il conviendrait de se référer aux conclusions de l'AERES. Or, le PEC devra être présenté au Ministère avant la fin des évaluations des unités de l'ULP et de l'UMB qui ne s'achèveront qu'au mois de mars 2008.

Au terme des échanges, le groupe propose que le « volet recherche » du PEC tienne compte des pôles d'excellence déterminés dans le contrat quadriennal précédent, tout en précisant que les rapports de l'AERES viendront, in fine, nuancer ces affirmations.

M. Jean-Marc JELTSCH, Vice-président Finances et relations avec les entreprises de l'ULP, rappelle que d'autres évaluations seront programmées à l'avenir. Lors de l'élaboration du « volet recherche », il conviendra d'identifier et de classer les objectifs par ordre de priorité.

Pour favoriser une recherche de qualité, l'Université de Strasbourg devra également préserver le lien entre formation et recherche.

Les Directeurs d'unité auront l'autonomie nécessaire au bon fonctionnement de leur activité scientifique (participation à la formation, autonomie scientifique, gestion des crédits...). Cette liberté serait définie par une nouvelle approche des responsabilités du Directeur d'unité mais également par la dévolution des moyens financiers aux unités de recherche. Toutefois, lors d'une réunion organisée le 7 décembre 2007, M. Bernard Saint Girons, directeur général de l'enseignement supérieur, a rappelé que les crédits alloués prendraient la forme d'un budget globalisé et seraient définis en fonction des conclusions des évaluations des unités par l'AERES.

Par conséquent, un fléchage des crédits aux unités de recherche s'avère difficile. La répartition de l'enveloppe budgétaire serait à la charge de l'université qui définirait sa politique scientifique.

La fusion des 3 universités, entraînant un accroissement du nombre d'unités de recherche, nécessite que la négociation avec le Ministère donne lieu à une affectation des crédits en fonction des grands domaines thématiques. Il conviendra d'identifier les moyens nécessaires à la poursuite de l'activité de recherche et ainsi obtenir les crédits suffisants.

L'université prélèvera un pourcentage sur la dotation Ministérielle sous la forme d'un Bonus Qualité Recherche (BQR) dont le montant reste à définir. Il est proposé deux modalités de ventilation du BQR :

- Une répartition intra-collegium définie par une réaffectation d'une partie des moyens aux unités de recherche (à hauteur de 70%) ;
- Une répartition inter-collegium définie par une mutualisation des moyens (à hauteur de 30%).

Cette somme viendra soutenir l'activité des équipes de recherche et développer les projets scientifiques pluridisciplinaires favorisés par le regroupement des 3 universités.

La visibilité de la recherche du site universitaire strasbourgeois sera renforcée par une ouverture vers l'extérieur (organismes de recherche, coopérations internationales, relations avec les entreprises, lien avec les collectivités territoriales...) et véhiculée par une normalisation des adresses de publication.

- L'activité scientifique de l'Université de Strasbourg est significative notamment grâce aux collaborations existantes avec les EPST. Ce lien fort doit être maintenu et mis en avant dans le dispositif de contractualisation ;
- Les partenariats avec le monde économique participent au développement de projets innovants et favorisent l'émergence de pôles de compétitivité.

M. Jean-Marc JELTSCH se chargera d'apporter des précisions sur le point relatif à la « valorisation de la recherche ».

- Une homogénéisation des adresses de publication de la production scientifique permet une reconnaissance et une meilleure visibilité de l'Université de Strasbourg.

Le groupe propose de se référer au projet NormAdresses établi par l'Observatoire des Sciences et des Techniques (OST).

L'ULP a d'ores et déjà proposée une norme d'adresse de publication à l'OST. Ce document sera transmis aux Vice-présidents Recherche des 2 autres universités.

Les membres du groupe de travail souhaiteraient qu'il soit également fait mention des moyens humains nécessaires pour faire fonctionner les unités notamment dans les domaines SHS et juridiques.

Au terme des échanges, le groupe accueille les Directeurs des Ecoles Doctorales des 3 universités.

## II. La Création du Collège des Ecoles Doctorales

Les Directeurs des Ecoles Doctorales des 3 universités et le Directeur du Collège Doctoral Européen se sont réunis le 10 décembre 2007 pour réfléchir sur un cadre permettant la mise en oeuvre d'un Collège des ED.

M. Denis HEISSLER, Directeur de l'ED « Sciences Chimiques » de l'ULP présente les 1ères conclusions de cette action pilote au groupe de travail.

L'université de Strasbourg rassemblera 9 ED. L'objectif du Collège des ED sera d'harmoniser les pratiques communes à chaque ED tout en préservant leur propre organisation et mode de fonctionnement. Ce lieu d'échange et de discussion, porteur de nouveaux projets, sera un soutien supplémentaire aux Doctorants. La structure du Collège devra être souple et coordonnée par un représentant chargé d'homogénéiser l'ensemble des règles définies.

### 1) La Direction.

- Il est question, en premier lieu, de confier la direction du Collège à un Vice-président délégué chargé de la Formation Doctorale. Le Vice-président Recherche serait ainsi déchargé d'une partie de sa mission. Toutefois, la recherche est l'activité principale du doctorant. Il est important que la politique menée en termes de recherche et de Formation Doctorale reste liée par un seul Vice-président.
- Il est proposé, en second lieu, que le Collège soit animé de façon collégiale avec trois ou quatre représentants. Ce mode de direction risquerait de ne pas pouvoir répondre aux attentes des doctorants. En effet, les conflits qui peuvent exister entre Directeurs de thèses et doctorants doivent être entendus et traités rapidement. La recherche en sciences dures notamment, nécessite l'accès à des laboratoires dotés d'un équipement spécifique. Il s'avère difficile, pour un doctorant, de choisir un autre directeur de thèse.  
Une médiation est alors nécessaire mais ne serait effective qu'en fonction des disponibilités de chacun des membres de la direction.

Le groupe propose, in fine, que le Collège soit représenté par un Directeur désigné parmi les Responsables d'ED. La Direction du collège sera assurée par rotation par l'un ou l'autre Directeur d'ED afin d'éviter que cette charge de travail supplémentaire ne soit portée que par un seul représentant.

### 2) Les missions.

L'objectif des discussions est de différencier les actions menées par le Collège de celles qui dépendront de la responsabilité de chaque ED.

- La commission des thèses qui détermine la composition des jurys de thèses pourrait être une des missions attribuée au Collège. Toutefois, les représentants de l'UMB demandent un maintien de l'existant en confiant cette fonction aux ED. En effet, la fusion des 3 universités signifie un nombre très important de doctorants inscrits. Une commission des thèses unique serait difficile à mettre en œuvre ;
- Afin de se mettre en conformité avec les arrêtés relatifs à la formation doctorale, les thèses ne seront plus soumises qu'à deux rapporteurs externes à l'université (retrait du rapporteur interne à l'ULP) ;
- L'attribution des mentions pour le diplôme de Doctorat a été supprimée à l'ULP. Les représentants de l'URS ne sont pas opposés à cette pratique. En effet, seul le rapport de soutenance du jury de thèse est le garant d'une bonne ou mauvaise appréciation ;  
Les représentants de l'UMB soulignent cependant l'importance des mentions pour les thèses en sciences humaines et notamment lors du recrutement des Maîtres de Conférence.  
Le groupe tend vers une suppression des mentions de thèses mais souhaite que sur l'attestation de réussite et les diplômes, l'UdS stipule le retrait de cette mention. Le rapport de soutenance devra permettre de distinguer les qualités personnelles, l'originalité et les résultats du travail du doctorant.

### 3) Relevé de conclusions.

- Maintien d'un Vice-président Recherche et Formation Doctorale ;
- Mise en place d'une direction du Collège choisi parmi les Directeurs des ED (interne ou externe). Relais entre les Directeurs pour assurer la représentation ;

- Chaque ED aura une commission des thèses. Le mode de fonctionnement sera défini par l'ED concernée ;
- Les thèses seront soumises à deux rapporteurs externes : suppression du rapport interne, en ce qui concerne l'ULP ;
- Suppression des mentions de thèse à l'UdS : il devra être mentionné sur le diplôme que le rapport de soutenance est à prendre en considération.